

GÉRER LES CARAMBOLAGES DE 3 À 7 VÉHICULES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA100	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1261,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 03/07/2025 au 04/07/2025
- Du 04/12/2025 au 05/12/2025

OBJECTIFS

- Analyser les données du dossier pour comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre
- Appliquer la méthodologie spécifique à la gestion des carambolages pour optimiser le coût du sinistre

Métiers préparés :

Chargés d'indemnisation automobiles matériels confirmés

Gestionnaires de sinistres « carambolage »

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)

[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants font l'analyse de sinistres entrant dans la définition conventionnelle du carambolage : ils déterminent le droit à indemnisation de chaque conducteur, les cas du barème et les coefficients de droit à recours. Les apports techniques et méthodologiques s'effectuent au fur et à mesure de cet entraînement.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Déterminer le droit à indemnisation
 - 1. Définir et reconnaître un carambolage
 - 2. Connaître le rôle du meneur de jeu et ses obligations
- B. Élaborer un tableau de répartition
 - 1. Déterminer le meneur de jeu
 - 2. Déterminer les droits à recours (phase initiale / phase secondaire)
 - 3. Déterminer les coefficients
 - 4. Identifier les dommages ouvrant droit à recours
 - 5. Cas particulier « responsable exclusif »
- C. Gérer les situations particulières
 - 1. Intervention d'un véhicule non-adhérent
 - 2. Intervention d'un véhicule non-assuré
 - 3. Intervention d'un véhicule non-identifié
 - 4. Intervention en cas de dommages à une chose inerte
- D. Appliquer la procédure de contestation
 - 1. Examen du cas particulier de la contestation pour non garantie
 - 2. Examen des délais conventionnels

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation automobiles matériels confirmés
Futurs gestionnaires de sinistres « carambolage »

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1261,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 06/03/2025 à 10:18